UE: Opérateur économique agréé et validations virtuelles

Marcel Neggers
Responsable politique

Commission européenne
Fiscalité et union douanière
DG (TAXUD) Unité A-3
Gestion des risques & Sécurité, secteur des OEA

Bruxelles/Belgique

Le programme d'OEA de l'UE Entreprises fiables

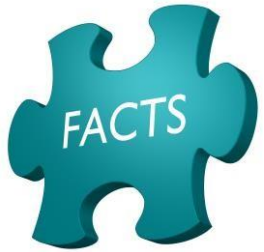

- Créé en **janvier 2008 (législation de l'UE)**
- En 2022 +- **18 000 participants** des 27 États membres de l'UE
- **Avantages de l'OEA** relatifs à l'**OEA-S** (Sécurité) et l'**OEA-C** (Customs/douane)
- **Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) des OEA signés** avec : la Norvège, la Suisse, le Japon, les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni

Programme d'OEA de l'UE
- OEA: *Conditions/critères et avantages* -

Conditions and criteria	AEOC	AEOS	Benefits
Economic operator	X	X	Fewer controls
Established in EU	X	X	Prior notification
Compliance	X	X	Priority treatment
Record keeping	X	X	Request for place for control
Financial solvency	X	X	Indirect benefits
Competence &qualification	X		Customs simplifications
Security & Safety		X	Mutual Recognition

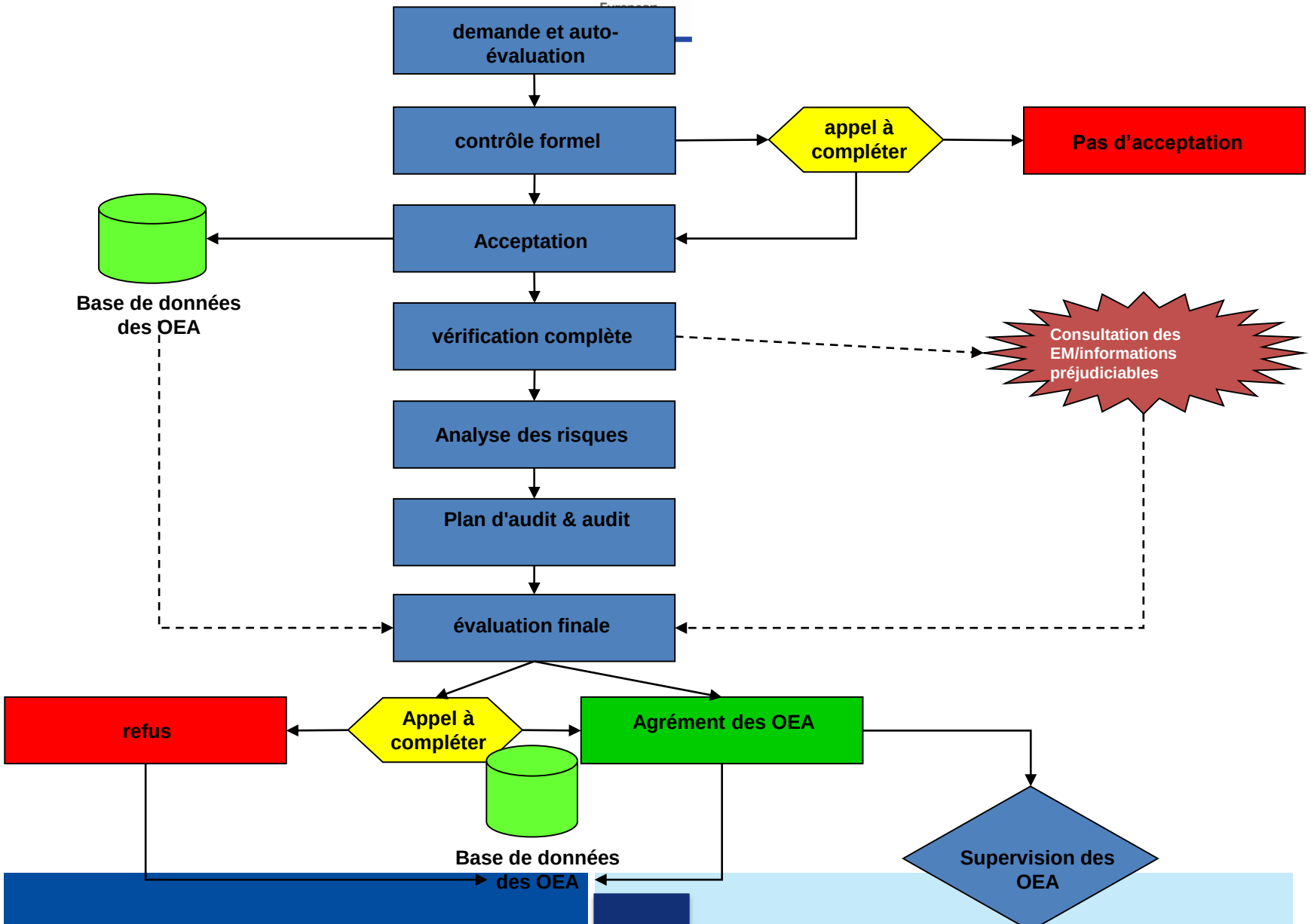
demande et auto-évaluation
contrôle formel
appel à compléter
Pas d'acceptation
Acceptation
Base de données des OEA
vérification complète
Consultation des EM/informations préjudiciables
Analyse des risques
Plan d'audit & audit
évaluation finale
refus
Appel à compléter
Agrément des OEA
Base de données des OEA
Supervision des OEA

Validation des OEA de l'UE
Approche standard

Portée: Comprendre l'activité de l'opérateur

- Identifier les risques
- Évaluer les risques
- Gérer les risques/y répondre
- Évaluation finale critères d'OEA
- Suivi des OEA

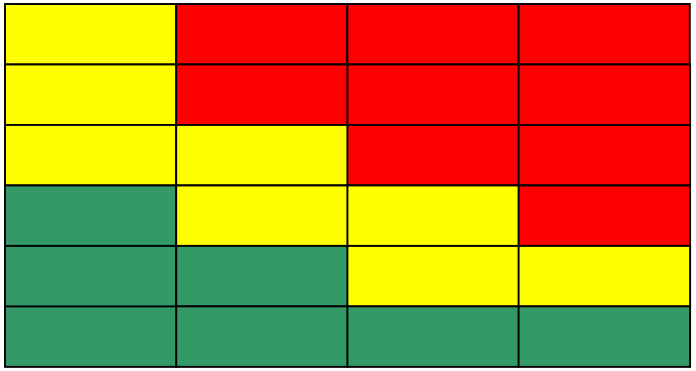

validation des OEA de l'UE
Approche standard

1. Obtenir et évaluer les pièces justificatives
2. Comparer les « risques estimés » et les « risques observés »
3. Tenir compte de la façon dont l'opérateur couvre ses risques
4. Considérer d'autres risques possibles
5. Évaluer l'efficacité des procédures d'évaluation des risques et de contrôle interne mises en place par l'opérateur économique
6. Modifier le plan d'audit en conséquence
7. Évaluer et gérer les risques résiduels
8. Rassembler les documents pertinents concernant les activités
9. Évaluer le respect des critères

Validation des OEA de l'UE
Plusieurs procédures

- **Validation physique** (sur site): Option privilégiée!

- **Validation virtuelle**: validation à distance lorsque la validation physique est impossible (p.ex.: pandémie de Covid-19), inefficace ou non-souhaitable.

- **Validation hybride :** validation physique ET virtuelle, par souci d'efficacité avant tout.

Validations des OEA de l'UE
Procédure physique

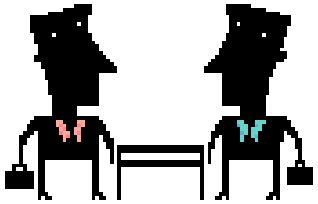

- **Validation physique** (sur site): option privilégiée!

Les preuves de validation doivent être fiables, crédibles et suffisantes :

1. procédures et instructions documentées
2. informations orales (entretiens)
3. Informations issues d'observations (relatives à la sécurité !)

! ***La validation physique (de sécurité) est la seule option prévue dans les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'UE.***

Validation des OEA de l'UE
Procédure virtuelle

- **Validation virtuelle**: validation à distance lorsque la validation sur place est impossible (p.ex.: pandémie de Covid-19), inefficace ou non souhaitable. Cette possibilité dépend principalement de l'évaluation des risques de l'entreprise. Option de réagrément

- utilisation de solutions technologiques : caméra en direct ou images prises par drone. Entretiens virtuels.

Validation des OEA de l'UE
Procédure hybride

- **Validation hybride :** validation physique ET virtuelle. par souci d'efficacité avant tout.

- Validation en partie virtuelle de sites (multiples et distants les uns des autres) de l'OEA ou de partenaires commerciaux de l'OEA.

- la validation virtuelle sert à compléter la validation physique.

Validation des OEA de l'UE
Les enseignements tirés

- **les validations virtuelles et hybrides** dépendent de la technologie. Elles exigent un équipement de qualité et une bonne planification.

- **les validations virtuelles/hybrides** peuvent apporter une valeur ajoutée lors de la validation, mais elles seront fonction de l'évaluation des risques de l'entreprise (possibilités restreintes pour les nouveaux candidats au statut d'OEA).

- Les douanes devraient **évaluer** le côté pratique des deux méthodes.

DES QUESTIONS?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Marcel Neggers

Commission européenne

DG Fiscalité et union douanière (TAXUD)
Unité A3 - gestion des risques et sécurité
Secteur des OEA

Bruxelles/Belgique